2014-18

LA SAISONNALITÉ DANS LES FILIÈRES AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET AGROALIMENTAIRES : UNE RÉALITÉ MÉCONNUE AUX ENJEUX POURTANT IMPORTANTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Par essence, l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, ainsi que certaines activités artisanales et industrielles du secteur alimentaire, sont liées au rythme des saisons et aux éléments naturels, notamment météorologiques, qui conditionnent, tant en termes de quantité que de temporalité, leurs productions.

Toutefois, la saisonnalité recouvre plusieurs dimensions qui, au fil du temps, ont connu des évolutions diversifiées. Ainsi la saisonnalité naturelle connait des changements au niveau de la production dont les périodes fluctuent selon les lieux en raison des choix techniques et variétaux comme des contraintes économiques diverses. Simultanément, elle tend à s'atténuer progressivement au stade de la transformation, notamment avec les progrès scientifiques et la modification des techniques de conservation, même si certaines activités de l'agroalimentaire demeurent confrontées à des pics saisonniers. La saisonnalité revêt aussi une autre dimension liée à la consommation. Elle repose sur des comportements traditionnels durant les périodes de fêtes (chocolats, foie gras, huîtres…) ou correspondant aux conditions climatiques (glaces en été, potages en hiver).

Ce phénomène et ses conséquences s'avèrent cependant mal connus et complexes en l'absence de réelle définition juridique de la saisonnalité et donc de données statistiques d'ensemble, ce qui ne permet pas d'en mesurer l'ampleur. Pour autant, les enjeux économiques et sociaux en sont non négligeables pour les entreprises, les salariés et les territoires.

C'est pourquoi le CESE a souhaité se saisir de cette question en limitant son périmètre d'étude aux filières agricoles, agroalimentaires et halieutiques, qui contrairement au secteur du tourisme, lui aussi fortement dépendant du rythme des saisons, n'ont pas fait l'objet de récents travaux spécifiques.

S'appuyant sur un rapport préalable qui présente une approche globale inédite sur les activités concernées par la saisonnalité dans ses différentes dimensions tant pour les entreprises que pour les salariés, l'avis formule un ensemble de préconisations visant à réduire les impacts négatifs de la saisonnalité en favorisant notamment la diversification et le lissage dans le temps de leurs activités pour les entreprises et, parallèlement, la pluriactivité et la pérennisation des emplois des salariés. Il s'attache à prendre en compte la diversité des stratégies envisageables par les entreprises selon leur situation ainsi que l'hétérogénéité des attentes des salariés saisonniers. Il s'inspire enfin des nombreuses initiatives territoriales intéressantes mais encore trop souvent isolées, qui ont pu être repérées grâce notamment aux auditions réalisées.

« La saisonnalité rythme la vie de nombreux travailleurs, entreprises et territoires de notre pays. Ses spécificités appellent des réponses adaptées. »

Rafaël Nedzynski
est responsable Europe et international de la FGTA-FO.
Il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où il représente le groupe de la CGT-FO.

Contact :
rafael.nedzynski@lecese.fr
06 71 78 12 94

Contact : sectapa@lecese.fr - 01 44 43 62 22

F118_saisonnalite_agri_agro.indd 1 05/08/2014 16:15:03

LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

Sécuriser l'activité économique des entreprises à forte saisonnalité

- Encourager l'élargissement des périodes de production tout en prenant en compte les enjeux énergétiques et environnementaux
- Étendre les périodes de commercialisation grâce au développement des exportations
- Soutenir la diversification des cultures et des activités au niveau des entreprises et des territoires notamment par des dispositifs d'accompagnement en termes d'ingénierie
- Utiliser davantage la contractualisation dans les filières
- Lever les freins au développement de groupements d'employeurs multisectoriels
- Inviter les organismes bancaires à concevoir, au plan national, des outils de financement adaptés

Sensibiliser les consommateurs

- Communiquer de façon plus visible pour le grand public sur les périodes naturelles de production
- Encourager la consommation des produits locaux de saison, y compris dans la restauration collective, notamment en privilégiant les circuits courts et de proximité

Favoriser les recrutements

- Renforcer l'information des salariés et des entreprises en s'appuyant sur les expériences déjà menées
- Développer la coordination entre les acteurs de l'emploi sur un même territoire pour mieux mettre en relation les offres et les demandes
- Améliorer l'accueil et l'intégration des saisonniers dans les entreprises

Fidéliser les travailleurs saisonniers et allonger leurs durées d'emploi

- Faire de la GPEC territoriale un outil permettant de mieux prendre en compte les spécificités et les évolutions de la saisonnalité
- Favoriser la pluriactivité et construire des boucles saisonnières
- Reconnaître les qualifications des salariés saisonniers

Permettre aux salariés saisonniers de se former et aux entreprises de disposer des compétences nécessaires

- Faciliter l'utilisation par les saisonniers de leurs droits à la formation et encourager les bi-qualifications
- Mettre en place une coordination entre OPCA pour financer les actions de formation des saisonniers
- Adapter les programmes et les horaires des formations aux rythmes et aux calendriers des activités saisonnières

Améliorer les conditions d'emploi et de vie des saisonniers

- Garantir une meilleure couverture des saisonniers par la protection sociale collective, notamment grâce à la mise en place d'une caisse pivot
- Adapter les mesures de prévention des risques professionnels aux particularités du travail saisonnier
- Faciliter l'accès au transport, au logement et aux services aux familles
- Engager une réflexion sur les évolutions juridiques et réglementaires visant à réduire le caractère précaire des contrats saisonniers

Assurer un meilleur pilotage

- Établir une définition juridique de la saisonnalité prenant en compte ses différentes dimensions
- Élaborer des données statistiques fiables et homogènes
- Renforcer les coordinations Etat-Régions-territoires et entre toutes les parties concernées
- Encourager la diffusion des initiatives territoriales et des stratégies d'entreprise innovantes
- Clarifier et harmoniser les missions des maisons des saisonniers

Retrouvez l'intégralité de l'avis sur www.lecese.fr